

[CHERCHEUR·E]

Les conditions de réutilisation – ou licences – définissent ce que d'autres peuvent faire (ou pas) avec vos travaux publiés ou non.

Reposant sur le droit d'auteur, elles facilitent la diffusion de vos travaux en autorisant certains usages (rediffusion, modification, traduction...).

Apposer une licence lors du dépôt dans HAL, c'est donc **choisir sans ambiguïté les conditions de diffusion et de réutilisation de vos travaux** (publications, données, logiciels...).

### Licences libres



**Creative Commons (CC)** : 6 licences différentes indiquant clairement les conditions de réutilisation (attribution, usage commercial, modifications possibles).



**La Licence Ouverte Etalab (LO)** : réutilisation libre, y compris commerciale, avec citation de la source et de l'auteur.

### Licences propriétaires



**Le Copyright** : tous droits réservés ; réutilisation uniquement avec autorisation de l'auteur ou de l'éditeur.

Les articles constituent 51 % des dépôts dans HAL, mais l'attribution d'une licence ne concerne pas uniquement ces publications : l'ensemble des documents déposables dans HAL peut être assorti de conditions de réutilisation.

18%  
Communications

11%  
Thèses

4%  
Chapitres

4%  
Preprints

4%  
Images

2%  
Rapports

2%  
Posters

4%  
Autres

Proportions des types de documents déposés dans HAL en 2025

### Licences et éditeurs

Déposer un **manuscrit auteur** dans HAL avec une licence **ne vous empêche pas de publier dans une revue**. La licence s'applique à la version déposée dans HAL, sans impact sur la version publiée.

La plupart des éditeurs disposent de politiques consultables en matière de conditions de réutilisation. Des outils comme **Mir@bel**, **Open Policy Finder**, ou encore le **DOAJ**, sont mobilisables pour éclairer votre choix.

### Pour aller plus loin

- HAL Documentation : [Les conditions de réutilisation dans HAL](#)
- Module en auto-formation : [Choisir une licence Creative Commons pour son dépôt](#)

